

## LES ÉTAPES À SUIVRE

**01 Prendre contact avec la mairie de la commune où se situe le projet** avant toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin de préciser les besoins, définir les contraintes et étudier sa faisabilité.

**02 Télécharger les formulaires** Cerfa nécessaires au dépôt de votre demande d'autorisations sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

**03 Déposer le dossier directement à la mairie** de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés ou l'adresser par pli recommandé avec accusé de réception.

La procédure d'obtention d'une autorisation d'urbanisme est gratuite. Le Grand Dax intervient exclusivement pour le compte des communes, dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

## BON À SAVOIR

Déposer une déclaration préalable ou un permis de construire en mairie ne vaut pas autorisation. La non-déclaration des travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents.

La commune a 1 mois pour délivrer une déclaration préalable, 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.

Le délai d'instruction d'un permis de construire peut varier de 2 à 5 mois en fonction des consultations nécessaires au projet.

Pour tout projet excédant 150 m<sup>2</sup> - création ou extension - vous avez obligation de faire appel à un architecte.



[grand-dax.fr](http://grand-dax.fr)

[rubrique aménagement/urbanisme]

### Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Landes (CAUE)

Assistance gratuite des professionnels et particuliers en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Tél. : 05 58 06 11 77 // [contact@caue40.com](mailto:contact@caue40.com)

### Plateforme habitat du Grand Dax

Assistance gratuite des propriétaires occupants ou bailleurs en matière de travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité.

Tél. : 06 72 20 81 49

# Autorisations TRAVAUX

*comment faire ?*



À quelles formalités sont soumis vos travaux et aménagements : création d'ouvertures, ajout d'une pergola, construction d'une piscine, édification d'une clôture et installation d'un portail ?

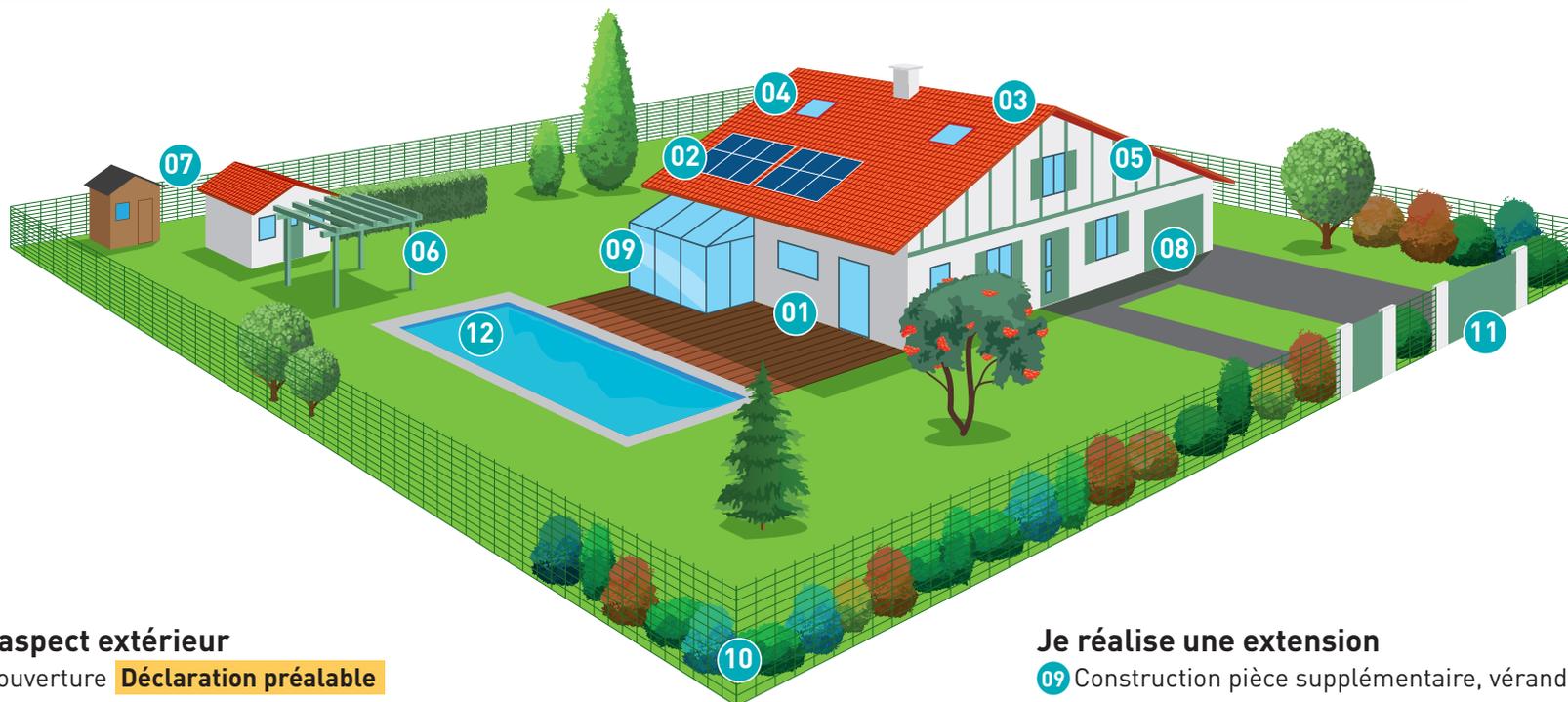


Où déposer votre dossier ?

**Ce guide vous aide à y voir plus clair avant de vous lancer dans vos travaux.**

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

# QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?



## Je modifie l'aspect extérieur

- 01 Création d'ouverture **Déclaration préalable**
- 02 Pose de panneaux solaires **Déclaration préalable**
- 03 Rénovation de toiture **Déclaration préalable**
- 04 Installation de fenêtre de toit **Déclaration préalable**
- 05 Ravalement, peinture de façade **Déclaration préalable**
- 06 Construction d'une pergola **Déclaration préalable**

## Je construis une annexe

- 07 Construction abri de jardin, local technique, carport, ...
  - Moins de 5 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Aucune formalité**
  - Moins de 20 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Déclaration préalable**
  - Plus de 20 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Permis de construire**
- 08 Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) **Déclaration préalable**

## Je réalise une extension

- 09 Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte, ...

### En zone urbaine (U)

- Moins de 40 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Déclaration préalable**
- Plus de 40 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Permis de construire**

### Dans les autres zones (A, N, AU)

- Moins de 20 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Déclaration préalable**
- Plus de 20 m<sup>2</sup> de SP ou ES\* **Permis de construire**

## J'installe un portail ou une clôture

(à l'alignement ou en limite séparative)

- 10 Édification ou modification de la clôture **Déclaration préalable**
- 11 Création ou modification de l'accès **Déclaration préalable**

## J'installe une piscine enterrée ou hors sol

- 12 De moins de 10 m<sup>2</sup> installée moins de 3 mois/ an **Aucune formalité**
- De 10 à 100 m<sup>2</sup> sans couverture ou < 1,80 m **Déclaration préalable**
- De plus de 100 m<sup>2</sup> ou couverture à > 1,80 m **Permis de construire**